

Département du Nord

Arrondissement de Lille

Canton de Croix

MAIRIE DE



WASQUEHAL

Envoyé en préfecture le 24/08/2026

Reçu en préfecture le 24/08/2026

Publié le 25/8/2026

ID : 059-215906462-20260824-2026\_DGS\_100-AR

Wasquehal, le 24 Août 2026

2026 - DGS - 100

**Arrêté de délégation exceptionnel et temporaire dans les fonctions d'officier de l'État civil pour un conseiller municipal à la célébration d'un mariage.**

Le Maire de la commune de Wasquehal (Nord),

Vu les articles L.2122-17, L.2122-18 et L.2122-32 du Code général des collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2026 ;

Vu les délibérations DGS-2026-01 à DGS-2026-04, portant sur l'élection du Maire et des adjoints du 21 mars 2026 ;

Considérant au cas où le Maire et les adjoints pourraient être empêchés dans l'accomplissement de la célébration du mariage le **samedi 26 septembre 2026 à 10H30**.

Considérant que les conseillers municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés.

**ARRÊTE**

**Article 1er** : Monsieur **Steeve COQUANT**, conseiller municipal, est délégué pour remplir la fonction d'officier d'état civil pour la célébration du mariage le **samedi 26 septembre 2026 à 10H30**.

**Article 2** : Monsieur le Directeur général des services de la ville de Wasquehal (Nord), est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont l'ampliation sera remise à l'intéressé et au préfet du Nord.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille (Nord) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4** : Le présent arrêté sera inscrit au recueil des actes administratifs de la ville de Wasquehal (Nord).

Stéphanie DUCRET  
Maire de Wasquehal  
Conseillère Régionale  
Conseillère Métropolitaine  
(Nord)